

Il existe différents types de sanctions, chacune est attribuée en fonction de l'**intensité de l'irrégularité**, de la **position** du joueur qui commet l'irrégularité (de face, côté ou de l'arrière) et la **partie du corps touchée** de l'adversaire.

L'avertissement



3 avertissements / équipe max

Un seul par joueur max

Un seul avertissement pour l'ensemble des officiels d'une même équipe (en plus des 3 précédents)

L'avertissement est adressé par l'arbitre dans le cas d'une sanction personnelle progressive. Il sert à sanctionner un des **comportements antisportifs** suivant :

- ⇒ Protester contre une décision arbitrale.
- ⇒ Déconcentrer un adversaire pour le déstabiliser.
- ⇒ Ne pas respecter les 3 mètres lors d'un jet dans le but de provoquer un retard volontaire.
- ⇒ Simuler ou accentuer l'effet d'une irrégularité.
- ⇒ Défendre de manière volontaire avec le pied.
- ⇒ Pénétrer **de manière renouvelée** dans la surface de but afin d'en tirer un avantage.

L'avertissement est également utilisé dans le cas d'une **irrégularité résultant d'une action dirigée contre le corps de l'adversaire et non le ballon** mais cette irrégularité doit être de **faible intensité** et ne doit **pas être commise par l'arrière ou le côté**, sinon il s'agira d'une exclusion voir d'une disqualification.

L'exclusion



1 exclusion : 2' en infériorité et interdiction pour le joueur exclu de rentrer pendant ces 2'

3 exclusions pour le même joueur → disqualification de ce joueur.

L'exclusion est la sanction adaptée en cas :

- ⇒ De mauvais changement.
- ⇒ D'irrégularités commises avec une **forte intensité** : frapper fortement sur le corps ou le bras tireur de l'adversaire, percuter ou sauter sur l'adversaire.
- ⇒ D'irrégularités commises lors d'un **déplacement rapide** (situation de contre attaque) ou commises **par le côté ou par derrière** sur l'attaquant.
- ⇒ De maintien prolongé d'un adversaire.
- ⇒ D'action touchant à la tête, au cou ou à la nuque.

L'exclusion est également la sanction adaptée en cas de **comportement antisportif** suivant :

- ⇒ Contestation forte, à haute voix, comportement provoquant.
- ⇒ Le joueur qui ne laisse pas tomber le ballon de manière à la rendre immédiatement jouable.
- ⇒ Comportement antisportif déjà sanctionné d'un avertissement.

La disqualification



Rapport ou pas ?

Il y a rapport quand il y a :
Insultes, menaces, un officiel qui entre sur le terrain et intervient dans le jeu, disqualification dans la dernière minute, **actions particulièrement brutales et grossières.**

La disqualification est la sanction adaptée en cas de **comportement antisportif grossier.**

- ⇒ Jeter le ballon après une décision de l'arbitre
- ⇒ Un gardien qui refuse clairement de tenter d'arrêter un 7m.
- ⇒ Jet franc dans la tête d'un défenseur immobile
- ⇒ Se venger après avoir subi une faute.
- ⇒ Conséquence de la troisième exclusion
- ⇒ Irrégularité de très forte intensité

Comment sanctionner ?

Etape 1 : l'arbitre repère qu'il y a une irrégularité à sanctionner.

Etape 2 : il arrête le temps (ceci n'est pas obligatoire dans le cas d'un avertissement).

Etape 3 : il sanctionne en s'avançant à environ 2 mètres du joueur à sanctionner, afin que l'ensemble des personnes présentes comprenne qui est sanctionné. Puis il fait le geste approprié.

Etape 4 : il communique avec la table.

Etape 5 : il note sur son carton de marque qui il a sanctionné et de quelle sanction.

Etape 6 : dans le cas d'une exclusion ou d'une disqualification, il s'assure que le joueur concerné quitte l'aire de jeu.

Etape 7 : il indique le lieu où le jeu doit reprendre ainsi que sa direction.

Etape 8 : pour finir l'arbitre siffle pour faire reprendre le jeu.

Dans le cas d'un avertissement où l'arbitre n'arrête pas le temps de jeu, il doit quand même siffler une reprise du jeu.

SPP / SPA

Ce sont deux termes que les arbitres entendront tout au long de leur formation : la **S**anction **P**ersonnelle **P**rogressive et la **S**anction **P**ersonnelle **A**daptée.

Lorsqu'un joueur commet une irrégularité sanctionnée par un avertissement, on parlera alors de **sanction personnelle progressive**. S'il commet de nouveau cette irrégularité, il sera sanctionné plus sévèrement par une exclusion. L'arbitre montre progressivement dans les sanctions.

Lorsqu'un joueur commet une irrégularité qui nécessite d'être sanctionné par une exclusion immédiate ou une disqualification immédiate, on parlera d'une **sanction personnelle adaptée**.